VILLE DE MARSEILLE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET D'EXTENSION DU CIMETIÈRE DE SAINT JÉRÔME PAR L'AMÉNAGEMENT D'ESPACES ET LA CONSTRUCTION D'OUVRAGES FUNÉRAIRES ET CINÉRAIRES SUR LA COMMUNE DE MARSEILLE (13013)

Par arrêté n°2025_02398_VDM, du 1er juillet 2025, Monsieur le Maire de Marseille ouvre une enquête publique sur le projet d'extension du cimetière Saint Jérôme.

du jeudi 24 juillet 2025 à 9h00 au jeudi 7 août 2025 à 16h30 inclus,

A cet effet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille a désigné Madame Aurélie MICHEL en qualité de commissaire enquêteur.

Le public pourra consigner ses observations et propositions du jeudi 24 juillet 2025 à 9h00 au jeudi 7 août 2025 16h30 à la Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « Ville de Demain », (siège de l'enquête), 40 rue Fauchier, 13002 Marseille, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 et à la Mairie des 13ème et 14ème arrondissements – Le Grand Séminaire – 72 rue Paul Coxe, 13014 Marseille, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

- sur les registres d'enquête publique disponibles en Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « Ville de Demain » et en Mairie des 13ème et 14ème arrondissements :

- par courriel à l'adresse suivante : **enquetespubliques-vdm-fauchier@marseille.fr**

- par courrier (le cachet de la poste faisant foi) adressé à Madame Aurélie MICHEL, commissaire enquêteur, au siège de l'enquête, Direction Générale Adjointe « Ville de Demain », 40 rue Fauchier, 13233 Marseille Cedex 20.

Afin d'informer et de recevoir les observations du public, la commissaire enquêteur assurera les permanences et se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures suivants :

- **Mairie de Marseille - Direction Générale Adjointe « Ville de Demain »**, 40 rue Fauchier, 13002 Marseille :
- Jeudi 24 juillet 2025 de 9h00 à 12h00,
- Jeudi 7 août 2025 de 13h30 à 16h30.

- **Mairie des 13ème et 14ème arrondissements**, Le Grand Séminaire – 72 rue Paul Coxe, 13014 Marseille :
- Mercredi 30 juillet 2025 de 13h30 à 16h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Marseille pendant un an. Ils seront également consultables sur le site internet de la ville : www.marseille.fr

Le Préfet des Bouches-du-Rhône est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation d'extension du cimetière de Saint-Jérôme, requise au titre de l'article L.2223-1 du Code des Collectivités Territoriales.